

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	08/2022
Membres présents :	48		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	31 janvier 2022
Nombre de votants :	47		

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 5 février 2022

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne (Visioconférence), FÉVRIER Albert, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie (Visioconférence), MOREAU Philippe, ROBINEAU Isabelle (Visioconférence), De WILDE Florent (Visioconférence), WURPILLOT Stéphane (Visioconférence).

3CBO : BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, GAUDY Christophe (Visioconférence), HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, FACY Joël, GADOIS Céline (Visioconférence), LAMIGEROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, De LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Éric, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, , LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, MANAÏ-AHMADI Asma (Visioconférence), MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali (Visioconférence), VARENNES Nathalie (Visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : JOBET Yohan.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CC4V : LEROY Angélique.

AME : BOUSCAL Fabrice, CLERET Benjamin, DUCHENE Jean-Marie,

PARTENAIRES : GABORET Jalila

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : MR GAILLARD Michel a donné pouvoir à Mme DE LAPORTE Hélène, Mr BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à MR LEON Fabien, MR DUPUIS Thierry à MR BILLAULT Jean Paul.

Secrétaire de séance : MME DHAMS Hélène, Communauté de communes des 4 Vallées.

Validation de l'accord de coopération pour la mise en œuvre de « L'étude de jalonnement des boucles prioritaires Pays à vélo »

Vu le Programme de Développement Rural Centre-Val de Loire approuvé par la décision de la Commission européenne (C(2015) 6922 final) du 07 octobre 2015, modifié par la décision de la Commission européenne (C(2017) 768 final) du 06 février 2017 et par la décision de la Commission européenne (C(2018) 937 final) du 12 février 2018

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Centre-Val de Loire avec le GAL Pithiverais et Gâtinais et de sa fiche action 9 de l'annexe 6 en date du 10/01/2017, et ses avenants

Vu l'adoption par délibération n° 19/2015 du programme leader du GAL Pithiverais et Gâtinais en Comité Syndical du 8 avril 2015 ;

Vu la délibération n° 48/2019 en date du 20 septembre 2019 validant le programme d'action du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Gâtinais montargois 2019-2025 et notamment le ciblage de la démarche Pays à vélo ;

Vu la délibération n° 40/2016 en date du 15 décembre 2016 du Comité Syndical du Pays Gâtinais validant la réalisation de la démarche Pays à vélo de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais ;

Vu le relevé de décision en date du 27 octobre 2021 du Comité de Pilotage du Schéma de Développement Touristique validant la réalisation de l'étude de jalonnement des boucles prioritaires « Pays à vélo » du PETR Gâtinais montargois ;

Vu la délibération en date du 31 janvier 2022 du Comité Syndical du PETR Gâtinais montargois validant la réalisation de l'étude de jalonnement des boucles prioritaires « Pays à vélo » du Gâtinais montargois.

Vu la délibération en date du 1^{er} février 2022 du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise validant la réalisation de l'étude de jalonnement des boucles prioritaires « Pays à vélo » du Gâtinais montargois.

Monsieur le Président,

EXPOSE que le PETR Gâtinais montargois est désigné maître d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de jalonnement des boucles prioritaires Pays à vélo sur l'ensemble du territoire du PETR Gâtinais montargois. Cette étude fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire via le dispositif du CRST à hauteur de 20% du montant prévisionnel et auprès de l'Union Européenne, via le programme Leader du GAL Pithiverais Gâtinais à hauteur de 80%. Le territoire du GAL Pithiverais Gâtinais inclus les Communautés de Communes des Quatre Vallées, de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et de Canaux et Forêts en Gâtinais mais n'inclus pas l'Agglomération Montargoise. Il convient donc d'établir un accord de coopération entre les territoires organisés selon l'approche LEADER et l'Agglomération montargoise afin de déterminer les engagements des deux parties.

FAIT LECTURE des termes de cet accord. Copie de cette convention est annexée à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de l'accord de coopération pour la réalisation la réalisation de l'étude de jalonnement des boucles prioritaires Pays à vélo sur l'ensemble du territoire du PETR Gâtinais montargois.

AUTORISE le Président à signer l'accord de coopération et tout document afférant.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com